# La politique d’accessibilité universelle

L’accessibilité universelle concerne tous les aspects de la vie urbaine et s'adresse à toute la population. Tous les citoyens sont en droit de pouvoir en bénéficier, en même temps et de la même manière. L’accessibilité universelle favorise une utilisation similaire pour tous, des possibilités offertes par les infrastructures et les services publics. En pratique, l'accessibilité universelle permet d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter et de s'y déplacer convenablement ainsi que d’utiliser pleinement l’ensemble des services offerts à la population, le tout appuyé par des outils de communication et d’information appropriés.

## Énoncé

**La STM incorpore, dans l'exercice de ses activités quotidiennes, les moyens qui favorisent et qui encouragent l’accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, que ce soit dans ses infrastructures, ses véhicules ou tous autres équipements et installations ainsi que dans l’ensemble de ses services qu’elle offre à la population tout en respectant les ressources dont elle dispose.**

## Principes directeurs

Afin de s'assurer que les considérations d’accessibilité universelle sont présentes à toutes les étapes de prise de décision, la STM adopte les principes suivants :

- planifier, concevoir et réaliser l’ensemble de ses activités et diffuser ses programmes et ses services en se préoccupant d’intégrer aux processus les éléments applicables de l’accessibilité universelle et ce, selon des plans de réalisation qui respectent les ressources qui lui sont confiées;

- s'assurer que l’accessibilité universelle est une préoccupation collective et partagée par ses employés;

- favoriser et valoriser toute initiative en matière d’accessibilité universelle;

- être proactif dans le domaine et assurer un leadership en impliquant ses partenaires dans le développement de l’accessibilité universelle en lien avec son rôle et sa mission dans une perspective d'amélioration continue.